

RENOUVELLEMENT PASSEPORT POUR UN MINEUR

Pièce à fournir :

| | | |
|--|--|--|
| Si l'ancien passeport de l'enfant est sécurisé et périmé depuis moins de 2 ans | Si le passeport de l'enfant est périmé depuis plus de 2 ans... | |
| | ... mais qu'il possède une carte sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans | ... et qu'il ne possède aucun titre valide |
| Pré-demande en ligne via l'<u>ANTS</u> ou... Formulaire de demande CERFA <u>à télécharger, à remplir en ligne et à imprimer</u> ou à retirer à l'Hôtel de Ville ou Mairie du nord <u>Le dossier est à déposer à l'Hôtel de Ville</u> (chaque dossier doit être complet avant la prise de rendez-vous). | Pré-demande en ligne via l'<u>ANTS</u> ou... Formulaire de demande CERFA <u>à télécharger, à remplir en ligne et à imprimer</u> ou à retirer à l'Hôtel de Ville ou Mairie du nord <u>Le dossier est à déposer à l'Hôtel de Ville</u> (chaque dossier doit être complet avant la prise de rendez-vous). | Pré-demande en ligne via l'<u>ANTS</u> ou... Formulaire de demande CERFA <u>à télécharger, à remplir en ligne et à imprimer</u> ou à retirer à l'Hôtel de Ville ou Mairie du nord <u>Le dossier est à déposer à l'Hôtel de Ville</u> (chaque dossier doit être complet avant la prise de rendez-vous). |
| Copie de l'ancien passeport (pages 1 à 3) <i>Restituer l'ancien passeport</i> | Copie de l'ancien passeport (pages 1 à 3) <i>Restituer l'ancien passeport</i> | Copie de l'ancien passeport (pages 1 à 3) <i>Restituer l'ancien passeport</i> |
| 1 timbre fiscal à 1500 F à partir de 15 ans (à l'OPT ou aux services fiscaux) Gratuit jusqu'à 14 ans | 1 timbre fiscal à 1500 F à partir de 15 ans (à l'OPT ou aux services fiscaux) Gratuit jusqu'à 14 ans | 1 timbre fiscal à 1500 F à partir de 15 ans (à l'OPT ou aux services fiscaux) Gratuit jusqu'à 14 ans |
| 2 photos d'identité conformes aux normes | 2 photos d'identité conformes aux normes | 2 photos d'identité conformes aux normes |

| | | |
|--|--|--|
| <p>format 35x45mm</p> <p>la tête nue et de face</p> <p>sans traces ni pliures</p> | <p>format 35x45mm</p> <p>la tête nue et de face</p> <p>sans traces ni pliures</p> | <p>format 35x45mm</p> <p>la tête nue et de face</p> <p>sans traces ni pliures</p> |
| <p>Copie de la pièce d'identité des deux parents (recto/verso)</p> <p><u>S'il s'agit d'un représentant légal :</u></p> <p>copie de la pièce d'identité du représentant légal (recto/verso) ou du passeport</p> <p>copie d'un document attestant de la délégation de l'autorité parentale</p> | <p>Copie de la pièce d'identité des deux parents (recto/verso)</p> <p><u>S'il s'agit d'un représentant légal :</u></p> <p>copie de la pièce d'identité du représentant légal (recto/verso) ou du passeport</p> <p>copie d'un document attestant de la délégation de l'autorité parentale</p> | <p>Copie de la pièce d'identité des deux parents (recto/verso)</p> <p><u>S'il s'agit d'un représentant légal :</u></p> <p>copie de la pièce d'identité du représentant légal (recto/verso) ou du passeport</p> <p>copie d'un document attestant de la délégation de l'autorité parentale</p> |
| <p>Copie du justificatif de domicile* des parents (facture nominative de moins de 3 mois)</p> <p><u>Si les parents sont logés par un tiers :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* du logeur</p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso)</p> <p>attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>En cas de situation familiale particulière</u> (garde exclusive, garde alternée, enfant placé, adopté ou sous tutelle), merci de fournir une copie du jugement de divorce, de garde d'enfant, de garde alternée, d'autorité parentale ou de tutelle.</p> | <p>Copie du justificatif de domicile* des parents (facture nominative de moins de 3 mois)</p> <p><u>Si les parents sont logés par un tiers :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* du logeur</p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso)</p> <p>attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>En cas de situation familiale particulière</u> (garde exclusive, garde alternée, enfant placé, adopté ou sous tutelle), merci de fournir une copie du jugement de divorce, de garde d'enfant, de garde alternée, d'autorité parentale ou de tutelle.</p> | <p>Copie du justificatif de domicile* des parents (facture nominative de moins de 3 mois)</p> <p><u>Si les parents sont logés par un tiers :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* du logeur</p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso)</p> <p>attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>En cas de situation familiale particulière</u> (garde exclusive, garde alternée, enfant placé, adopté ou sous tutelle), merci de fournir une copie du jugement de divorce, de garde d'enfant, de garde alternée, d'autorité parentale ou de tutelle.</p> |

| | | |
|--|--|--|
| <p><u>En cas de garde alternée :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* des 2 parents</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u> Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p> <p><i>* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse</i></p> | <p><u>En cas de garde alternée :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* des 2 parents</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u> Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p> <p><i>* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse</i></p> | <p><u>En cas de garde alternée :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* des 2 parents</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u> Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p> <p><i>* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse</i></p> |
|--|--|--|

| | | |
|-----------|--|---|
| <p>//</p> | <p>Copie de la carte nationale d'identité sécurisée et valide de l'enfant (recto/verso)</p> | <p>Copie intégrale de l'acte de naissance</p> <p>originale de moins de 3 mois, avec filiation complète à demander à la mairie du lieu de naissance, au service de l'état civil coutumier, au bureau de Wallis ou au district de naissance</p> <p><u>Si l'enfant a été adopté :</u></p> <p>copie intégrale de l'acte d'adoption</p> <p><u>Si l'enfant a été naturalisé français:</u></p> <p>copie d'un document prouvant la nationalité française (Certificat de Nationalité Française ou décret de naturalisation)</p> |
|-----------|--|---|

EN CAS DE PERTE : fournir toutes les pièces nécessaires à un renouvellement de passeport ainsi qu'une déclaration de perte (remise par la Mairie)

EN CAS DE VOL : fournir toutes les pièces nécessaires à un renouvellement de passeport ainsi qu'une déclaration de vol ainsi que le procès-verbal de vol (établie par la police municipale ou la gendarmerie)

A savoir :

- Aucune photocopie ne sera faite par nos services ;

- La présence du demandeur du passeport est obligatoire lors du dépôt de la demande ainsi que celle de la personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur) ;
- Il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel ;
- La durée de validité du passeport est de 5 ans pour les personnes mineures.

Dépôt des dossiers :

**Hôtel de Ville
66 AVENUE DE LA VALLÉE - 98835 DUMBÉA**

Cellule des titres d'identité: 41 40 31/ identites@ville-dumbea.nc

Ouvert du lundi au vendredi

De 7h30 à 15h30 (14h30 le vendredi)

Pour une demande de passeport d'urgence :

Renseignements auprès du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie
Tél. : 26 63 00